



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AXA

25, avenue Matignon 75008 PARIS

Société anonyme à Conseil d'administration
Siège social
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS60055
92066 Paris La Défense
Capital social : 5 497 100 €
775.726.417 RCS Nanterre

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre des réseaux KPMG constitués de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »)

ERNST & YOUNG Audit S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

AXA

25, avenue Matignon 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À L'Assemblée Générale de la société AXA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(Se référer à la note 6.2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels).

<p>Risque identifié :</p> <p>Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, s'élevant au 31 décembre 2024 à un montant net de M€ 65 554, représentent un poste significatif du bilan.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué dans la note 6.2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par l'entité soit en fonction des cours de Bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces placements requiert l'exercice du jugement de l'entité quant aux choix des approches de valorisation retenues, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans la valorisation.</p> <p>En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutées la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année ;• pour les activités « Dommages », la méthode d'estimation de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de	<p>Notre réponse :</p> <p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à contrôler que l'estimation de ces valeurs, déterminée par l'entité, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, des hypothèses retenues et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Pour les activités « Vie », nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">• apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue par l'entité en reperformant le calcul réalisé ;• contrôlé la concordance entre les données des fonds propres, des marges sur services contractuels et de la profitabilité des contrats futurs utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité et celles utilisées dans les contributifs des filiales pour l'établissement des comptes consolidés annuelle l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;• corroboré l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité. <p>Pour les autres activités « Dommages » notamment, à partir des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies par les directions opérationnelles, nous avons sur un échantillon de titres :</p> <ul style="list-style-type: none">• contrôlé la concordance entre les données historiques N-1 et les comptes audités ;• apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes annuels ;• comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les
--	---



<p>flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Au-delà de cette période et afin de déterminer une valeur terminale, les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables.</p> <ul style="list-style-type: none">• Compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions et au jugement appliqué par l'entité dans la détermination de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituait un point clé de l'audit.	<p>réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité des estimations de l'entité ;</p> <ul style="list-style-type: none">• corroboré l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité ;• contrôlé que la valeur d'utilité résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement.
--	--

Evaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance

(Se référer à la note 6.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
------------------	---------------

Le montant des provisions pour sinistres s'élève à M€ 9 764 pour l'activité non-vie et M€ 272 pour l'activité vie au 31 décembre 2024.

Comme indiqué dans la note 6.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, le montant de provisions pour sinistres correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations de réassurance (y compris les frais de procédures. Elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

Ces estimations, fondées sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, comportent des incertitudes importantes notamment dans les branches d'activité à déroulement long et exigent un degré important de jugement de la part de l'entité.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :

- nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par AXA aux normes comptables en vigueur et sa mise en œuvre ;
- nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, liés :

– à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;

– à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables), incluant la seconde opinion fournie par les équipes de gestion des risques sur le niveau des provisions techniques ;

– aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité.

Pour les traités avec mutualisation des risques sur lesquels AXA établit sa propre estimation :

- nous avons apprécié la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et du contexte économique et financier propre à AXA ;
- nous avons testé la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons inclus des spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit pour corroborer le montant de ces

	<p>provision sur certaines catégories de risques d'assurance ;</p> <ul style="list-style-type: none">• nous avons notamment pour les branches d'activité où l'estimation des provisions pour sinistres présente un risque plus élevé d'incertitude et de jugement, contrôlé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par l'entité. <p>Pour les autres traités, nous avons corroborer, par sondage, la réciprocité des données enregistrées dans les comptes annuels d'AXA avec celles des filiales cédantes.</p>
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA par votre assemblée générale du 23 avril 2024 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année de sa mission sans interruption.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 18 mars 2025
KPMG S.A.

Paris-La Défense, le 18 mars 2025
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Planchon
Associé

Antoine Esquieu
Associé

Olivier Durand
Associé

Patrick Menard
Associé

Annexe III Comptes sociaux

1. Résultats et situation financière de la Société

1.1. Résultat

Le résultat de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2024 est un profit de 5 135 millions d'euros contre 5 828 millions d'euros en 2023. Cette baisse de 693 millions d'euros s'explique par la variation des trois composantes suivantes :

- **Le résultat technique de l'assurance non-vie**, hors résultat des placements, est un profit de 393 millions d'euros en 2024 contre une perte de 73 millions d'euros en 2023, soit une hausse de 466 millions d'euros liée principalement à l'amélioration significative de la rentabilité des portefeuilles réassurés suite aux hausses de tarifs pratiqués par les cédantes, ainsi qu'à la mise en place de nouveaux traités en quote-part.
- **Le résultat technique de l'assurance vie**, exclusion faite des résultats des placements, s'élève à 10 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2023 du fait d'une sinistralité plus faible en 2024.
- **Le résultat non technique** incluant le résultat des placements, s'élève à 4 732 millions d'euros contre 5 897 millions d'euros en 2023, soit une baisse de 1 165 millions d'euros qui s'explique par :
 - Le produit net des placements, 5 694 millions d'euros contre 5 964 millions d'euros pour 2023, qui enregistre une baisse de 270 millions d'euros :
 - 317 millions d'euros d'augmentation des revenus des titres de participation qui s'élèvent à 6 778 millions d'euros,
 - 532 millions d'euros d'impact négatif sous l'effet cumulé de l'augmentation des dotations de provisions et de moindres reprises de provisions sur placements,
 - Le résultat net des autres produits et autres charges non techniques qui est déficitaire de 818 millions d'euros contre une perte de 427 millions d'euros en 2023, soit une évolution défavorable de 392 millions d'euros expliquée par la poursuite des investissements en technologie et dans les initiatives de croissance pour 144 millions d'euros, et une augmentation de 248 millions d'euros de dotations aux provisions pour risques et charges, nettes de reprises, dont 210 millions d'euros au titre de la provision pour risque de change,
 - L'impôt sur les sociétés varie de 498 millions d'euros ; un produit de 396 millions d'euros en 2023 contre une charge s'élevant à 102 millions d'euros pour l'exercice 2024 et qui correspond notamment à une provision de charge d'impôt de 101 millions d'euros au titre de la taxe OCDE dite « pilier 2 » visant à garantir qu'une imposition effective de 15% soit atteinte dans chaque juridiction où le Groupe exerce.

1.2. Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à 89 385 millions d'euros contre 90 152 millions d'euros au 31 décembre 2023.

1.2.1. Actif

Les actifs incorporels s'élèvent à 311 millions d'euros et comprennent principalement la marque AXA pour 308 millions d'euros.

Les placements s'élèvent à 74 689 millions d'euros contre 74 074 millions d'euros en 2023 et enregistrent une progression de 615 millions d'euros s'expliquant principalement par les variations dans les composantes suivantes :

- **les terrains et constructions** pour 190 millions d'euros enregistrent les investissements dans des fonds et des sociétés immobilières.
- **les placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation** qui s'élèvent à 65 554 millions d'euros contre 66 745 millions d'euros fin 2023, soit une baisse de 1 191 millions d'euros liée principalement à 779 millions d'euros de réduction du capital social d'AXA ASIA dans le bilan d'AXA SA en contrepartie de la remontée de disponibilités, ainsi qu'à la cession d'AXA China à AXA China Region Insurance Company Limited pour une valeur comptable des titres de 235 millions d'euros, générant une plus-value de 160 millions d'euros, et enfin à la fusion absorption de la filiale AXA Next par AXA SA pour 111 millions d'euros.
- **les autres placements** s'élèvent à 5 058 millions d'euros contre 4 725 millions d'euros en 2023 et sont essentiellement constitués des portefeuilles obligataires.
- **les créances pour espèces déposées auprès des cédantes** cédées à AXA SA s'élèvent à 3 887 millions d'euros contre 2 497 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 1 390 millions d'euros principalement liée au renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part.

La part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques est de 5 321 millions d'euros dont 4 963 millions d'euros au titre des provisions techniques non-vie rétrocédées aux réassureurs externes ou internes au Groupe AXA.

Les créances s'élèvent à 1 636 millions d'euros et comprennent principalement les créances vis-à-vis des contreparties techniques de réassurance pour 1 336 millions d'euros qui sont à rapprocher au passif des dettes nées d'opérations de réassurance de 1 432 millions d'euros en 2024. Le solde net, un passif en 2024 de 96 millions d'euros contre un actif de 675 millions d'euros en 2023 reflète les résultats positifs en récession à reverser aux entités du Groupe en raison de la faible sinistralité constatée en 2024.

Les comptes courants bancaires sont relativement stables à 1 873 millions d'euros en 2024 contre 2 026 millions d'euros en 2023.

Les actions propres s'élèvent à 1 246 millions d'euros et représentent 39,4 millions de titres AXA acquis par la Société pour honorer ses obligations de livraison de plans de rémunération en actions et éliminer l'effet dilutif de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Les comptes de régularisation actif s'élèvent à 4 306 millions d'euros dont 3 481 millions d'euros au titre des pertes de change nettes reportées compte tenu des principes de la comptabilité statutaire de couverture qui sont plus que compensées par des gains latents sur les titres de participations.

1.2.2. Passif

Les capitaux propres avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent s'élèvent à 34 636 millions d'euros, en baisse de 1 826 millions d'euros dont 2 284 millions d'euros dus aux réductions de capital liées au programme de rachat d'actions, compensées en partie par 400 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et par 59 millions d'euros de levées d'options de souscription d'actions.

Les passifs subordonnés correspondent aux dettes subordonnées qui s'élèvent à 15 650 millions d'euros contre 16 078 millions d'euros en 2023, en baisse de 427 millions d'euros compte tenu de remboursements de 2 311 millions d'euros opérés au cours de la période, compensée en partie par l'émission de dettes subordonnées pour 1 500 millions d'euros ainsi qu'un effet de change positif de 379 millions d'euros.

Les provisions techniques brutes totalisent 10 448 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024 contre 10 095 millions d'euros en 2023, et comprennent les provisions techniques non-vie pour 9 897 millions d'euros, en augmentation de 365 millions d'euros du fait notamment des provisions acceptées sur les nouveaux traités et le renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part.

Les autres provisions non techniques s'élèvent à 1 443 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024 contre 1 013 millions d'euros en 2023, croissent de 430 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement 934 millions d'euros couvrant le risque de reversement d'impôt envers les filiales du Groupe dans le cadre du régime d'intégration fiscale français,

148 millions d'euros de provision pour moins-values latentes sur dérivés de change, et 119 millions d'euros au titre de moins-values latentes sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires s'élèvent à 1 175 millions d'euros, en baisse de 1 036 millions d'euros liée à la diminution des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.

Les autres dettes s'élèvent à 19 702 millions d'euros contre 18 678 millions d'euros en 2023 et comprennent principalement :

- **les dettes nées d'opérations de réassurance** à hauteur de 1 432 millions d'euros,
- **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe à hauteur de 2 787 millions d'euros,
- **les dettes envers les établissements de crédit** comprennent un engagement au titre d'un refinancement d'actifs financiers pour 175 millions d'euros,
- **Les dettes diverses** comprennent :
 - **les dettes financières** vis-à-vis des filiales du Groupe 11 500 millions d'euros,
 - **les dettes seniors** à hauteur de 2 850 millions d'euros, en augmentation de 750 millions d'euros ainsi que 404 millions d'euros de **billets de trésorerie**,
 - **les autres dettes diverses** pour 554 millions d'euros.

Les comptes de régularisation passif totalisent 1 196 millions d'euros contre 1 248 millions d'euros en 2023 et comprennent essentiellement 300 millions d'euros de comptes de régularisation d'instruments financiers dont 28 millions d'euros pour les primes encaissées sur options, 461 millions d'euros d'intérêts courus non échus, 252 millions d'euros liés aux comptes de régularisation technique de réassurance, et 164 millions d'euros d'écarts de conversion passif.

1.3. Autres informations

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, l'information relative aux rémunérations, avantages et engagements de toutes natures concernant les mandataires sociaux figure en Partie 3, Section 3.5 « Rémunération et participation des dirigeants dans le capital de la Société ».

1.4. Les délais de règlement

Conformément aux dispositions en vigueur selon l'article L.441-6-1 et D.441-6 du Code de commerce, les sociétés communiquent sur leurs délais de règlement.

En application de la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

	Article D.441-4 I.-1° : Factures reçues durant l'exercice et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)						Article D.441-4 I.-2° : Factures émises durant l'exercice et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)					
	Tranche de retard de paiement						Tranche de retard de paiement					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3	4	4	1	5	14	95	33	11	12	25	81
Montant total TTC des factures concernées (en euros)	324 561	105 802	215 874	91 586	135 602	548 864	28 614 776	10 312 989	2 023 339	2 942 833	3 272 731	18 551 892
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice (en euros)	0,05%	0,01%	0,03%	0,01%	0,02%	0,08%						
Pourcentage des facturations TTC de l'exercice							8,72%	3,14%	0,62%	0,90%	1,00%	5,66%
(B) Facture exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures exclues (en euros)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				Délais contractuels :		30 jours suivant la date d'émission de la facture			
	Délais légaux :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				Délais légaux :		30 jours suivant la date d'émission de la facture			

1.5. Prise de participations

En 2024, la Société n'a acquis aucune participation au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

2. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2024
1 – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	5 538 112	5 545 392	5 385 555	5 198 732	5 071 887
b) Nombre d'actions émises <i>(en milliers)</i>	2 418 389	2 421 569	2 351 771	2 270 189	2 214 798
c) Nombre d'obligations convertibles en actions <i>(en milliers)</i>	-	-	-	-	-
2 – Résultat global des opérations effectives <i>(en milliers d'euros)</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes ^(a)	4 089 095	3 672 261	5 933 866	6 719 400	9 786 883
b) Bénéfice courant avant impôts, amortissements et provisions	2 358 739	2 238 714	3 311 191	5 164 183	6 217 454
c) Impôt sur les bénéfices	581 868	664 513	335 624	396 092	(101 801)
d) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	4 236 224	2 819 328	2 808 812	5 828 368	5 135 061
e) Montant distribué ^{(b) (c)}	3 458 297	3 729 216	3 998 011	4 494 974	4 761 815
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1,50	0,94	1,56	2,50	2,76
b) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,75	1,16	1,19	2,57	2,32
c) Dividende attribué à chaque action ^(d)	1,43	1,54	1,70	1,98	2,15

(a) Le chiffre d'affaires reporté avant 2022 ne concerne que l'activité de holding (dividendes). À compter de 2022, le chiffre d'affaires ne retient que les primes brutes de réassurance, les dividendes étant désormais enregistrés en revenus de placements.

(b) Le montant total des dividendes mentionné correspond au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre de l'exercice de référence.

(c) Les dividendes effectivement distribués, déduction faite des titres auto-détenus au moment de la distribution, s'élèvent 3 403 343 milliers d'euros au 31 décembre 2020, 3 539 172 milliers d'euros au 31 décembre 2021, 3 787 323 milliers d'euros au 31 décembre 2022, 4 370 137 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(d) Le dividende proposé au 31 décembre 2024 est basé sur un nombre d'actions existantes de 2 214 797 873 et soumis à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

3. Bilan

3.1. Actif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs incorporels	311 495	315 056
Terrains et Constructions	189 550	107 665
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	65 553 813	66 745 369
Autres Placements	5 058 291	4 724 651
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 887 446	2 496 523
Placements	74 689 100	74 074 209
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	105 609	125 246
Provisions d'assurances vie		
Provisions pour sinistres (vie)	175 637	191 132
Provisions pour sinistres (non-vie)	4 870 052	5 930 649
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	-	-
Provisions participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions d'égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	182 890	180 476
Autres provisions techniques (non-vie)	(12 964)	(10 361)
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	5 321 224	6 417 143
Créances nées d'opérations de réassurance	1 336 248	1 676 828
Créances diverses	299 425	442 677
Capital appelé non versé	-	-
Créances	1 635 674	2 119 506
Actifs corporels d'exploitation	954	967
Comptes courants bancaires	1 873 479	2 026 494
Actions propres	1 246 209	1 154 587
Autres actifs	3 120 643	3 182 048
Intérêts et loyers acquis non échus	92 288	110 970
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation	4 214 203	3 932 623
Comptes de régularisation – actif	4 306 491	4 043 593
TOTAL DE L'ACTIF	89 384 627	90 151 554

3.2. Passif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	5 071 887	5 198 732
Primes liées au capital	15 507 792	17 204 200
Réserve de réévaluation	6	6
Autres réserves	6 035 048	6 035 048
Report à nouveau	8 021 266	6 563 035
Résultat de l'exercice	5 135 061	5 828 368
Capitaux propres	39 771 060	40 829 388
Passifs subordonnés	15 650 361	16 077 752
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	132 888	160 796
Provisions d'assurance vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	272 269	287 007
Provisions pour sinistres (non-vie)	9 763 906	9 371 089
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions pour égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	278 444	275 890
Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
Provisions techniques brutes	10 447 507	10 094 782
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Autres provisions non techniques	1 443 000	1 012 507
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	1 174 600	2 210 806
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 431 722	1 001 806
Emprunts obligataires	2 786 975	2 464 833
Dettes envers des établissements de crédit	175 390	-
Dettes diverses	15 308 270	15 211 255
Autres dettes	19 702 358	18 677 895
Comptes de régularisation – passif	1 195 740	1 248 424
TOTAL DU PASSIF	89 384 627	90 151 554

4. Compte de résultat

4.1. Compte de résultat technique non-vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2024	Opérations nettes au 31 décembre 2023
Primes	9 725 028	(2 054 898)	7 670 130	4 896 600
Variation des primes non acquise et risques en cours	24 799	(16 529)	8 270	(8 068)
Primes acquises	9 749 827	(2 071 427)	7 678 400	4 888 532
Produits des placements alloués	625 139	-	625 139	466 634
Autres produits techniques	167	-	167	3 252
Prestations et frais payés	(5 780 157)	2 199 122	(3 581 035)	(2 450 047)
Charges des provisions pour sinistres	(336 068)	(1 093 557)	(1 429 625)	(1 019 884)
Charges des sinistres	(6 116 226)	1 105 565	(5 010 661)	(3 469 931)
Produits (charges) des autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	(1 908)	1 907	(1)	(1)
Frais d'acquisition	(2 496 359)	-	(2 496 359)	(1 661 535)
Frais d'administration	(16 405)	-	(16 405)	(11 219)
Commissions reçues de la réassurance	-	250 583	250 583	184 187
Frais d'acquisition et d'administration	(2 512 764)	250 583	(2 262 181)	(1 488 568)
Autres charges techniques	(12 519)	-	(12 519)	(5 879)
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	1 731 715	(713 371)	1 018 344	394 040

4.2. Compte de résultat technique vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2024	Opérations nettes au 31 décembre 2023
Primes	61 855	(37 255)	24 600	30 131
Revenus des placements	32 004	-	32 004	29 784
Autres produits des placements	574	-	574	1 368
Profits provenant de la réalisation des placements	830	-	830	6 671
Produit des placements	33 407	-	33 407	37 822
Autres produits techniques	807	-	807	5
Prestations et frais payés	(46 019)	36 550	(9 469)	(8 763)
Charges des provisions pour sinistres	17 088	(16 810)	278	(3 178)
Charges des sinistres	(28 931)	19 740	(9 192)	(11 942)
Produits (charges) des autres provisions techniques	7 247	(4 933)	2 314	(2 138)
Participation aux résultats	(8 503)	4 394	(4 110)	(7 297)
Frais d'acquisition	(3 581)	-	(3 581)	(3 721)
Frais d'administration	(1 875)	-	(1 875)	(1 323)
Commissions reçues de la réassurance	-	2 027	2 027	2 367
Frais d'acquisition et d'administration	(5 456)	2 027	(3 429)	(2 677)
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(6 803)	-	(6 803)	(5 102)
Autres charges des placements	(2 244)	-	(2 244)	(744)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(11)	-	(11)	(6 426)
Charges des placements	(9 058)	-	(9 058)	(12 271)
Autres charges techniques	(986)	-	(986)	(1 464)
Produits des placements transférés	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	50 382	(16 027)	34 355	30 170

4.3. Compte de résultat non technique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations nettes au 31 décembre 2024	Opérations nettes au 31 décembre 2023
Résultat technique de l'assurance non-vie	1 018 344	394 040
Résultat technique de l'assurance vie	34 355	30 170
Revenus des placements	7 451 952	6 920 440
Autres produits des placements	133 608	317 156
Profits provenant de la réalisation des placements	193 277	1 561 357
Produits des placements	7 778 837	8 798 964
Produits des placements alloués	-	-
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(1 583 979)	(1 183 141)
Autres charges des placements	(522 494)	(172 422)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(2 647)	(1 504 461)
Charges des placements	(2 109 121)	(2 859 984)
Produits des placements transférés	(625 139)	(478 980)
Autres produits non techniques	270 382	81 690
Autres charges non techniques	(1 088 702)	(508 499)
Produits exceptionnels	1 267	3 508
Charges exceptionnelles	(43 360)	(28 358)
Résultat exceptionnel	(42 093)	(24 850)
Participation des salariés	-	23
Impôt sur les bénéfices	(101 801)	396 092
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 135 061	5 828 368

5. Engagements hors Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
Engagements reçus	19 946	9 626 127	9 646 073	9 269 483
Lettres de crédits et dépôts	-	284 489	284 489	433 636
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	-	8 216 738	8 216 738	8 009 925
Engagements de rachat de titres et d'obligations	-	387 787	387 787	40 771
Titres nantis par les réassureurs au profit d'AXA SA	19 946	737 113	757 059	776 152
Engagements donnés	4 808 753	4 081 720	8 890 473	10 664 673
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	577 845	9 249	587 093	570 449
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	4 224 889	3 300 827	7 525 716	9 819 907
Titres donnés en nantissement au profit des cédantes	6 020	13 178	19 198	69 712
Engagements donnés sur actifs financiers non appelés	-	579 851	579 851	204 605
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (REPO)	-	178 614	178 614	-
Encours d'instruments financiers à terme (notionnel)	1 333 789	24 021 223	25 355 012	36 037 420
Swaps	1 333 789	15 282 198	16 615 987	17 658 367
Asset Swaps de taux (notionnel)	-	15 056	15 056	15 056
Crédit Default Swap (CDS)	-	235 669	235 669	238 277
Swaps de taux	-	6 481 686	6 481 686	7 270 923
Swaps de devises	1 333 789	3 614 701	4 948 490	5 944 337
Swaps de change	-	4 935 086	4 935 086	4 189 775
Options	-	8 618 398	8 618 398	18 379 052
Options de change	-	8 618 398	8 618 398	18 379 052
Equity options	-	-	-	-
Index options	-	-	-	-
Swaption	-	-	-	-
Change à terme de devises	-	120 627	120 627	-

6. Annexe aux comptes sociaux

Le résultat de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2024 est un profit de 5 135 millions d'euros contre 5 828 millions d'euros en 2023.

6.1. Principes, Règles et Méthodes Comptables

6.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2024 d'AXA SA sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

6.1.2. Principes de présentation des états financiers

Aucun changement de méthode ni de présentation n'a été effectué durant l'exercice 2024.

6.1.2.1. Comptes de résultat non-vie et vie

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre, les activités non-vie dans le compte de résultat non-vie comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

6.1.2.2. Affectation des charges par destination

Les frais généraux de l'activité de réassurance, après avoir été préalablement comptabilisés par nature aux comptes de la classe 9, sont soldés pour être répartis conformément à la réglementation comptable, aux comptes de charges par destination et dans les comptes de résultat technique non-vie et vie.

Deux cas sont prévus :

- soit la charge est directement affectable à une destination ;
- soit la charge ne peut être affectée directement et des clés de répartition sont utilisées.

Les clés de répartition des frais généraux sont mises à jour tous les ans permettant une affectation dans des destinations définies par le plan comptable des assurances : frais d'acquisition, frais de règlement sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements, et autres charges techniques.

Les charges liées à l'activité de *holding* sont individualisées et affectées en totalité de manière univoque et sans application de clé de répartition en charges non techniques.

6.1.2.3. Produits et charges de placement

Le produit net des placements relatif au portefeuille d'actifs couvrant les opérations de *holding* et de réassurance est enregistré en détail dans le compte de résultat non technique.

Selon les règles précisées à l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11, les produits nets de placements sont répartis entre le résultat technique et le résultat non technique, en fonction du poids relatifs des capitaux propres et des provisions techniques. Une quote-part du résultat financier revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique (vie et non-vie), au *pro rata* des provisions techniques et des fonds propres.

6.1.2.4. Traitement des opérations en devises

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances, les opérations en devises réalisées par la Société sont comptabilisées dans leurs monnaies d'origine. Ces opérations font l'objet d'une conversion en euro aux derniers cours connus à la date de l'inventaire.

La Société applique les règles relatives au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances en conformité avec le règlement ANC 2015-11.

Change sur position au bilan s'appliquant aux créances et dettes libellées en devises

À chaque clôture, les éléments en devises figurant au bilan doivent être convertis en euro en ventilant les opérations de la façon suivante :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite structurelle, principalement les titres de participation ainsi que le financement en devises de ces titres ;
- les opérations générant une position de change dite opérationnelle concernant les autres opérations en devises.

Les différences de conversion sont évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture. Les écarts de conversion sur les positions de change structurelles sont constatés au bilan tandis que les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change.

Change sur positions hors bilan s'appliquant aux instruments dérivés à terme (IFT)

Les écarts entre les positions de change hors bilan des Instruments Financiers à Terme (IFT) et les comptes de contre-valeur correspondants représentent des gains ou pertes latents de change. Ils sont enregistrés au bilan, dans un compte « écarts de conversion » en contrepartie du compte « Compte de régularisation lié aux IFT », en fonction de la stratégie sous-jacente.

Le traitement du compte « écart de conversion » vise à respecter la symétrie de traitement avec celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents :

- lorsque l'IFT est lié à un élément structurel, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ;
- lorsque l'IFT entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de l'investissement ;
- lorsque l'IFT est lié à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, ou que l'IFT est lié à une dette financière non structurelle, le compte « écarts de conversion » est soldé par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports-dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée sur la durée effective de l'opération couverte.

6.1.2.5. Engagement de retraite

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies, conformément à la recommandation ANC n° 2013-02. La méthode 1 définie par cette recommandation a été appliquée : le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée d'acquisition des droits et le rendement attendu des actifs est retenu dans le cadre de la charge de la période. La dotation s'élève à 4,9 millions d'euros en 2024, portant la provision totale au bilan à 4,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024.

6.2. Présentation des comptes

6.2.1. Bilan actif

6.2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement la marque AXA.

6.2.1.2. Placements

Les placements comprennent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation, les autres placements ainsi que les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes qui sont liées à l'activité de réassurance.

Terrains et constructions

Ils recouvrent des parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

• Les entreprises liées

Entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du Code de commerce pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient, par intégration globale, l'entreprise d'assurance ou de réassurance en application des mêmes dispositions, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance ou de réassurance qui peuvent être laissées en dehors de la consolidation en application du 1° ou du 2° du II de l'article L.233-19 du Code de commerce.

• Les entreprises avec lesquelles l'entreprise de réassurance a un lien de participation

Entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983, ou qui détiennent directement ou indirectement une telle participation dans l'entreprise d'assurance ; pour l'application de cette disposition et conformément à l'article L.233-2 du Code de commerce, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Dans le cadre des activités de *holding*, les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à la Société.

Ces placements sont valorisés au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par la Direction soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans le choix des approches de valorisation, selon les participations concernées, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans la valorisation. Pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est désormais déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutés la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année. Pour les activités « Dommages », la méthode de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la Direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables afin de déterminer une valeur terminale.

En application de l'article 242-2 du règlement ANC 2015-11, les opérations portant sur des titres de participation structurels en devises sont considérées comme des opérations en euros et sont figées en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté ultérieurement.

Les autres placements

- **Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe**

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, prime ou décote, est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 de règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

- **Les actions et autres valeurs à revenu variable**

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 et correspond, pour les titres cotés, au cours de bourse du jour de l'inventaire et, pour les titres non cotés, à la valeur vénale déterminée en fonction de la situation nette.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure de plus de 20 % au coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, il est procédé à une analyse du caractère durable ou non de la dépréciation. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne pour les titres faisant l'objet d'une dépréciation à caractère durable. La provision est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation correspondant à la valeur de marché à la date de clôture.

Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Ce poste recouvre les dépôts que la Société doit effectuer auprès des cédantes lorsque les traités le prévoient, afin qu'elles puissent bénéficier d'une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

6.2.1.3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques représente l'ensemble des provisions techniques rétrocédées sur le marché ou au travers d'opérations de réassurance interne.

Ce poste comprend les provisions vie et non-vie pour primes non acquises, les provisions pour sinistres et les autres provisions techniques.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises constatent la quote-part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et non acquises au passif du bilan qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du traité ou, à défaut, son terme.

Provisions pour sinistres

Ce poste constate les provisions pour sinistres au titre des rétrocessions et correspond à la quote-part rétrocédée des provisions pour sinistres au titre des acceptations qui figure au passif du bilan.

Autres provisions techniques

Ce poste comprend la provision pour risque de contrepartie qui vient en diminution de la part des réassureurs dans les provisions techniques et qui tient compte du risque de défaillance des réassureurs en fonction de leur notation.

Ce poste comprend aussi la provision pour risques croissants en réassurance vie qui représente la quote-part rétrocédée de la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

6.2.1.4. Créances

Créances nées d'opérations de réassurance

Ces créances comprennent essentiellement des primes à émettre ainsi que des créances constituées de soldes débiteurs de réassureurs et des sociétés d'assurances cédantes du Groupe.

Créances diverses

Ce poste comprend essentiellement des créances clients et des créances d'impôts sur les sociétés.

6.2.1.5. Autres actifs

Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ou dix ans suivant le cas.

Les actions propres

Ce poste correspond aux titres AXA auto-détenus, tous affectés à un objectif de couverture ou d'annulation.

Les titres figurent dans les comptes à leur valeur d'acquisition compte tenu de leur affectation.

L'application des dispositions relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n° 2014-03 au titre VI, Chapitre II, Section 4 « Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés ») donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

6.2.1.6. Comptes de régularisation actif

Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste enregistre les intérêts courus sur les placements et couvertures financières.

Autres comptes de régularisation actif

Ces comptes comprennent principalement :

- des pertes de change réalisées *via* des Instruments Financiers à Terme relatives à des opérations de couverture de titres de participations obéissant à la définition d'actifs structurels et reportés jusqu'à la cession des titres ;
- des écarts de conversion actif sur des dettes perpétuelles de financement de participation structurelles ;
- des primes d'options payées.

6.2.2. Bilan passif

6.2.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués du capital social, des réserves et du résultat de l'exercice avant affectation.

6.2.2.2. Passifs subordonnés

Ce poste inclut les Titres Subordonnés à durée déterminée et les Titres Subordonnés et Super Subordonnés à durée indéterminée, pour lesquels il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les frais d'émission des différents emprunts sont amortis sur la durée des emprunts. Les intérêts des dettes financières sont comptabilisés en charges financières, et la quote-part d'intérêts courus non échus dans les comptes de régularisation passif.

6.2.2.3. Les provisions techniques brutes

Les provisions pour sinistres

Ces provisions sont définies selon l'article R.343-7 du Code des assurances comme étant la « valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

L'article R.347-7 du Code des assurances précise que les provisions mathématiques correspondent à la « valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les capitaux constitutifs de rentes mis à sa charge ». Les provisions mathématiques brutes sont fournies par les entités. De la même façon que pour les autres provisions, les conditions des traités de réassurance sont appliquées pour obtenir les provisions mathématiques rétrocédées et nettes.

Les provisions pour sinistres à payer intègrent également les provisions pour frais de gestion des sinistres qui visent à couvrir les frais de gestion futurs encourus par la Société pour gérer et régler les sinistres en suspens.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations en réassurance (y compris les frais de procédure), elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

Les provisions pour primes non acquises

Ces provisions constatent pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée sur les primes émises et estimées sur les primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.

Les autres provisions techniques

Ces provisions incluent essentiellement la provision pour risques croissants en réassurance vie qui correspond à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

6.2.2.4. Autres provisions non techniques

Ce poste comprend essentiellement des provisions envers les filiales de la Société au titre du risque de reversement des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français, ainsi que les provisions pour moins-values latentes sur options et sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôts sont directement comptabilisées dans les comptes de la Société. À ce titre, une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée dès lors qu'il existe une forte probabilité que les filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs du plan stratégique du Groupe.

6.2.2.5. Les dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires

Ce poste comprend les dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires en garantie d'une partie des provisions techniques cédées lorsque les traités le prévoient.

6.2.2.6. Autres dettes

Ce poste comprend principalement :

- les dettes nées d'opérations de réassurance ;
- les emprunts obligataires auprès des entités du Groupe ;
- les dettes envers les établissements de crédit ;
- les dettes diverses qui comprennent :
 - les dettes financières vis-à-vis des filiales du Groupe ;
 - les dettes seniors et les billets de trésorerie ;
 - les autres dettes diverses.

6.2.2.7. Les comptes de régularisation passif

Ces comptes comprennent essentiellement les écarts de conversion passif relatifs à des dettes structurelles, des intérêts courus et non échus ainsi que des primes sur options encaissées.

6.2.3. Engagements hors-bilan

6.2.3.1. Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'activité de *holding*

- Les engagements donnés sont essentiellement constitués des garanties financières consenties au profit d'entités du Groupe ou de banques consentant des facilités de crédit à des entités du Groupe ;
- Les facilités de crédit autorisées et non tirées au profit d'entités du Groupe représentent les capacités de liquidités que la *holding* met à disposition de certaines sociétés du Groupe.
- Les engagements reçus sont essentiellement constitués des facilités de crédit autorisées et non tirées obtenues auprès des banques.

6.2.3.2. Titres nantis et lettres de crédit reçues en couverture des opérations de réassurance

Les engagements hors bilan liés à l'activité de réassurance sont destinés à couvrir les provisions pour sinistres à payer en conformité avec les clauses prévues dans les traités. Il s'agit soit de dépôts effectués sous forme de titres nantis reçus de la part des réassureurs pour le compte de la Société et de ses cédantes, soit de lettres de crédit émises par les banques des réassureurs au profit de la Société.

Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture et sont inscrites en hors-bilan. La Société veille à ce que la valeur de ces titres nantis soit en correspondance avec les risques acceptés et fait verser des compléments en cas de baisse de valeur des titres ou d'augmentation des montants des sinistres.

6.2.3.3. Les engagements sur instruments financiers donnés et reçus

Les instruments financiers à terme sont des opérations financières ayant pour principale fonction de protéger des éléments financiers contre des évolutions de marché *via* principalement des *swaps* de taux.

Les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel dans des comptes distincts suivant la nature de l'opération dont relève la stratégie.

Les primes afférentes aux contrats d'option ou assimilés sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats, pour le montant payé ou reçu.

- S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs aux IFT, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie selon un étalement linéaire et calculs d'intérêts courus non échus. Les résultats obtenus par la méthode retenue ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui résulteraient de l'utilisation du taux de rendement effectif (TRE).

Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

- Pour les autres stratégies, tous les flux constatés sur ces opérations sont enregistrés en compte de régularisation.

Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du Groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs.

S'agissant des IFT en devises, ces derniers sont comptabilisés conformément au point mentionné en 6.1.2.

À chaque date d'arrêté, les pertes latentes sur chaque IFT, résultant de la comparaison de la valeur de marché de l'IFT et de la valeur comptable globale de l'IFT incluant tous les éléments inscrits au bilan de l'entreprise et relatifs à cet IFT, donnent lieu à constitution d'une autre provision non technique. Les profits latents ne sont pas constatés en compte de résultat.

La présentation de l'annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

6.3. Notes sur les comptes du bilan

6.3.1. Bilan actif

Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises liées et sur celles avec lesquelles il existe un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut en début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice				Montant brut en fin d'exercice
		Entrées	Apports	Sorties	Transferts	
I/ Actifs incorporels	375 753	-	-	-	-	375 753
Terrains et constructions (y compris « en cours »)	109 428	59 806	56 695	25 753	-	200 176
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	67 185 346	-	216 557	1 157 534	-	66 244 369
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	1 102 144	-	-	56 695	-	1 045 449
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) ^(a)	2 479 287	1 393 053	-	-	-	3 872 340
Prêts	211 000	343 000	-	198 000	-	356 000
II/ Placements	71 087 205	1 795 859	273 252	1 437 982	-	71 718 335
III/ Total des autres placements	4 798 389					5 118 059
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	75 885 595					76 836 394

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des surcotes et décotes.

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Amortissements et provisions						Montant cumulé à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan en fin d'exercice	Montant net inscrit au bilan à la fin de l'exercice précédent
	En début d'exercice	De l'exercice	Reprises de provisions	Transferts et mouvements de l'exercice					
				Apport	Sorties	Transferts			
I/ Actifs incorporels	60 697	3 562	-	-	-	-	64 258	311 495	315 056
Terrains et constructions (y compris « en cours »)	1 762	8 868	4	-	-	-	10 627	189 550	107 665
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	1 252 414	417 210	53 051	-	96 090	-	1 520 483	64 723 886	65 932 932
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	556 551	66 798	7 824	-	-	-	615 525	429 924	545 594
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) ^(a)	-	-	-	-	-	-	-	3 872 340	2 479 287
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	356 000	211 000
II/ Placements	1 810 728	492 876	60 878	-	96 090	-	2 146 635	69 571 700	69 276 478
III/ Total des autres placements	658						658	5 117 401	4 797 730
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	1 810 756						2 147 293	74 689 100	74 074 209

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des cotes et surcotes.

Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises avec lesquelles il n'existe pas un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut inscrit au bilan à la clôture de l'exercice	Amortissements et provisions au début de l'exercice		Mouvements de l'exercice		Amort. Et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
		Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Placements financiers (comptes 23)							
Actions et autres OPCVM	589 624	-	658	-	-	658	588 965
Obligations	4 067 539	-	-	-	-	-	4 067 539
Prêts	69 528	-	-	-	-	-	69 528
Dépôts	317 462	-	-	-	-	-	317 462
Titres sans liens de participation	73 906	-	-	-	-	-	73 906
TOTAL	5 118 059	-	658	-	-	658	5 117 401
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)							
Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-
Total des autres placements	5 118 059	-	658	-	-	658	5 117 401
TOTAL DES PLACEMENTS	71 718 335						69 571 700
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	76 836 394						74 689 100

État récapitulatif des placements

Nature des placements (en milliers d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur			Valeur		
	Brute	Nette	Réalisation	Brute	Nette	Réalisation
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	200 176	189 550	211 543	109 428	107 665	100 429
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	67 378 665	65 242 024	76 292 214	68 372 638	66 563 039	76 637 206
3/ Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	574 683	574 658	572 416	482 498	482 473	484 485
4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe	4 067 539	4 075 098	4 053 754	3 531 206	3 480 965	3 450 851
6/ Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7/ Autres prêts et assimilés	425 528	425 528	429 349	266 692	266 692	266 336
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 910 318	3 909 911	3 909 100	3 073 133	3 145 567	3 147 659
9/ Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	279 484	279 484	279 484	50 000	50 000	50 359
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
11/ IFT	-	-	-	-	-	-
IFT Stratégies de rendement	23 404	23 404	(39 746)	38 258	38 258	(64 037)
IFT Stratégies de change	125 641	125 641	(99 802)	103 382	103 382	334 972
IFT autres opérations	138 341	138 341	177 603	(151 323)	(151 323)	(145 604)
TOTAL (LIGNES 1 À 11)	77 123 780	74 983 640	85 785 993	75 875 912	74 086 718	84 262 656
Dont TOTAL des IFT	287 386	287 386	38 054	(9 683)	(9 683)	125 331
Dont TOTAL des Placements	76 836 394	74 696 253	85 747 939	75 885 595	74 096 401	84 137 325
Dont						
Placements évalués selon l'article R.343-9	5 817 404	5 824 561	5 802 404	6 539 699	6 561 861	6 533 881
Placements évalués selon l'article R.343-10	71 018 989	68 871 693	79 945 535	69 346 254	67 534 899	77 603 085
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme.	287 386	287 386	38 054	(9 683)	(9 683)	125 331
Dont						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 765 126	6 694 126	6 671 546	7 248 973	7 202 123	7 176 666
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	(47 398)	20 101	19 283	5 201	72 453	69 244
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs (Autres affectations ou sans affectations)	70 406 052	68 269 413	79 090 743	68 621 737	66 812 142	77 016 746

Note : La valeur de réalisation des titres de participations correspond à la valeur retenue pour les besoins du bilan sous Solvabilité II.

Engagements hors-bilan – instruments dérivés

Marché (en milliers d'euros)	Risque de marché	Nature d'instrument	Instruments financiers à terme	Stratégie	Durées résiduelles des stratégies selon les tranches	Valeur (notionnel)	Sous-total	
De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange	Asset Swaps de taux	Rendement	Plus de 5 ans	15 056	15 056	
		Swaps	Crédit Default Swap (CDS)		De 0 à 1 an			
	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt	Swap de crédit	Rendement	De 1 à 5 ans	235 669	235 669	
					De 0 à 1 an	250 000		
	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêt	Swaps de taux	Rendement	De 1 à 5 ans	435 381	6 481 686	
					Plus de 5 ans	875 000		
					De 0 à 1 an	160 000		
					Autres opérations	De 1 à 5 ans		499 400
						Plus de 5 ans	4 261 906	
	Risque de change Achats à terme devises contre euros à livrer			Achat(s) devise(s) à terme	Rendement	De 0 à 1 an	120 627	
		Risque de change Ventes à terme devises contre euros à recevoir			Vente(s) devise(s) à terme	Rendement	De 0 à 1 an	
	Risque de taux d'intérêt et de devises		Contrats d'échange	Swaps de devises	Rendement	De 0 à 1 an	86 776	5 069 117
		De 1 à 5 ans						
		Plus de 5 ans				1 052 164		
		De 0 à 1 an				308 474		
		Autres opérations				De 1 à 5 ans	2 729 232	
						Plus de 5 ans	771 844	
Risque de change			Swaps de change	Rendement	De 0 à 1 an	415 769	4 935 086	
				Autres opérations	De 0 à 1 an	4 519 316		
Risque de change Achats/ Ventes à terme devises contre euros	Options	Options de change	Autres opérations		De 0 à 1 an	8 618 398	8 618 398	
EN COURS TOTAL							25 355 012	

Nature des placements (en milliers d'euros)

Gains et pertes sur les opérations dénouées au cours de l'année

Stratégie d'investissement ou de désinvestissements

Stratégie de rendement

Change à terme	3 628
Swaps	9 792
Autres opérations	
Swaps	(7 091)
CCS Swaps de devises	(6 713)
Options	
Primes	(58 050)
Soulttes	81 672

- Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.
- Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du Groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs. Ces derniers génèrent deux types d'impacts, un résultat de change pour ce qui concerne les *swaps* de change et la reconnaissance de primes pour les options.

Correspondance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements*(En milliers d'euros)*

Placements	76 836 394
Placements en unités de comptes (UC)	-
TOTAL DES PLACEMENTS BRUT	76 836 394
À déduire :	
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	16 842
Provisions Actions et autres OPCVM	11 285
Provisions sur entreprises liées et avec lien de participation	2 136 008
À ajouter :	
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	23 993
Espèces en dépôt immeubles	-
TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS NET	74 696 253
Montant net des surcotes/décotes en comptes de régularisation actif et passif	7 153
TOTAL DES PLACEMENTS NET INSCRITS À L'ACTIF	74 689 100

Informations complémentaires

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur de remboursement	4 231 789	4 182 904
Valeur nette	4 075 003	4 065 338
Solde non amorti	156 786	117 566

Analyse droits immobiliers (y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable)

Nature des placements <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation						
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations						
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés ^(a)	200 176	189 550	211 543	109 428	107 665	100 429
TOTAL	200 176	189 550	211 543	109 428	107 665	100 429

(a) Y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable.

Filiales et participations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Valeur comptable des titres détenus valeur nette
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA SA					
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)					
AXA XL Group Ltd O'Hara House, One Bermudiana Road - Hamilton Bermudes HM 08 - Bermudes	-	21 409 099	100,00 %	18 253 297	18 253 297
AXA ASIA - SAS 21, avenue Matignon - 75008 Paris - France	7 623 388	310 861	100,00 %	7 634 352	7 351 125
AXA UK PLC ^(b) 20 Gracechurch Street - Londres EC3V 0BG - Angleterre	1 102 361	5 870 381	100,00 %	6 389 934	6 389 934
AXA VERSICHERUNGEN AG - SA General Guisan-str,40 - CH-8401 Winterthur - Suisse	179 770	4 891 887	100,00 %	5 171 327	5 171 327
AXA HOLDINGS BELGIUM - SA 1, place du trône- 1000 Bruxelles - Belgique	453 101	882 150	100,00 %	4 493 243	4 493 243
AXA MEDITERRANEAN HOLDING - SA Calle monseñor Palmer número 1 - Palma de Majorque- Iles Baléares	211 477	4 162 040	100,00 %	4 485 474	4 485 474
AXA KONZERN AG - SA Colonia Allee, 10-20 - 51067 Cologne - Allemagne	79 840	2 098 863	74,37 %	3 572 889	3 572 889
AXA France VIE - SA 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	487 725	6 334 365	98,57 %	2 548 734	2 548 734
AXA HOLDINGS JAPAN - Kabusikigaisya NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane - Minato-ku - 108 - 8020 Tokyo - Japon	522 308	1 954 436	74,49 %	2 261 181	2 261 181
AXA France IARD - SA 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	214 799	2 499 321	100,00 %	1 805 826	1 805 826
AXA INVESTMENT MANAGERS - SA Tour Majunga - La défense 9- 92800 Puteaux- France	51 936	1 630 197	66,12 %	1 404 972	1 404 972
KOLNISCHE VERWALTUNGS - SA Marie-Curie Strasse 8 51377 Leverkusen - Allemagne	13 498	(88 228)	76,98 %	1 121 697	1 121 697
AXA LIFE EUROPE -DAC Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street -D01 HP90 Dublin-Irlande	99 960	440 917	100,00 %	869 424	869 424
AXA PARTNERS HOLDING SA (ex AXA ASSISTANCE) 8-10 rue Paul Vaillant Courturier - 92240 Malakoff - France	476 452	166 777	100,00 %	826 638	826 638
AXA France PARTICIPATIONS -SAS 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	746 755	27 693	100,00 %	746 755	746 755
COLISEE RE - SA 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris - France	95 436	82 386	100,00 %	619 892	150 018
AXA GROUP OPERATIONS SAS 81 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris - France	185 127	61 992	99,99 %	546 406	260 326
AXA GENERAL INSURANCE - Ltd Liability Company 4 Hangang-daero 71-gil - Séoul - Corée du Sud	164 560	52 569	99,76 %	293 867	293 867
SOCIETE BEAUJON - SAS 21, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	9 738	56 807	99,95 %	254 897	74 643
CFP MANAGEMENT - SAS 21, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	1 300	18 172	100,00 %	139 808	15 931
AXA CLIMATE - SAS 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 750017 Paris - France	36 557	4	100,00 %	98 900	86 900
ARCHITAS LIMITED 20 Gracechurch Street - Londres EC3V 0BG - Angleterre	7	(83 271)	100,00 %	76 851	371
AXA EB PARTNERS - SAS 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	44 234	(8 399)	100,00 %	64 830	335
LOR PATRIMOINE - SAS 21, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	59 035	515	100,00 %	59 043	59 043

Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Date de clôture
-	1 884 983	-	1 802 991	1 428 319	31 décembre 2024
		433 246	406 515	-	31 décembre 2024
	1 174 407		(44 012)	67 485	31 décembre 2024
		4 042 367	1 371 510	1 210 841	31 décembre 2024
		308 119	317 255	347 655	31 décembre 2024
50 000	181 274	366 346	321 705	275 362	31 décembre 2024
		608 023	654 663	410 207	31 décembre 2024
	320 000	20 007 727	1 331 766	1 095 215	31 décembre 2024
		415 341	464 845	276 234	31 décembre 2024
		9 050 886	1 354 667	1 017 927	31 décembre 2024
237 000	100 406	269 868	317 996	-	31 décembre 2024
		141 316	139 520	107 086	31 décembre 2024
	-	181 689	24 749	250 000	31 décembre 2024
69 000		2 249 518	-	-	31 décembre 2024
		-	(6 392)	-	31 décembre 2024
		1 508	21 815	21 900	31 décembre 2024
-	10 000	859 140	41 861	-	31 décembre 2024
		569 377	3 840	-	31 décembre 2024
	1 094 172	8 560	7 568	-	31 décembre 2024
		-	46	-	31 décembre 2024
		29 744	(14 515)	-	31 décembre 2023
		-	84 327	148 820	31 décembre 2024
		3 515	(14 623)	-	31 décembre 2023
		-	77	1 549	31 décembre 2024

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Valeur comptable des titres détenus valeur nette
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)					
RESO GARANTIA -SA	40 309	256 195	38,61 %	700 000	310 000
6 Nagorny Proezd - bld 9, 3rd Floor, Office 1 - 117152 Moscou - Russie					
DHP - SAS	10 200	21 310	36,87 %	163 015	3 400
21 avenue Matignon- 75008 Paris - France					
LOR MATIGNON - SAS	8 538	131 177	27,78 %	56 695	56 695
Tour Majunga - La défense 9- -92800 Puteaux - France					
BAO MINH INSURANCE CORPORATION	50 246	55 349	19,34 %	53 256	13 379
26 Ton That Dam Street Nguyen Thai Binh Ward - District 1- 70000 Ho Chi Minh Ville - Viêt Nam					
SOUS - TOTAL A	12 968 658	53 235 562		64 713 205	62 627 424
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS					
1) Filiales non reprises au paragraphe A					
a) filiales françaises (ensemble)				35 629	12 312
b) filiales étrangères (ensemble)				35 279	34 399
2) Participations non reprises au paragraphe A					
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				-	-
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				16 681	12 845
TOTAL A + B				64 800 793	62 686 981

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Date de clôture
-	-	-	1 829	121 685	31 décembre 2024
-	-	1 836	(10 286)	-	31 décembre 2023
-	-	17	(5 877)	-	31 décembre 2023
-	-	209 698	184 483	361	31 décembre 2024
356 000	4 765 242	39 757 842	8 758 320	6 780 648	
-	-	-	-	12 063	
1 800	-	-	-	11 438	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
113	-	-	-	898	
357 913	4 765 242	39 757 842	8 758 320	6 805 047	

Placements avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature des opérations (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Placements	-	-	-	-	-	-
Parts, actions	66 243 867	1 520 483	64 723 384	1 045 449	615 525	429 924
Bons, obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres ou dépôts	3 872 340	-	3 872 340	-	-	-
Prêts	356 000	-	356 000	-	-	-
TOTAL	70 472 207	1 520 483	68 951 723	1 045 449	615 525	429 924

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	5 321 224	6 417 143
Provisions sinistres rétrocédées (vie)	175 637	191 132
Provisions sinistres rétrocédées (non-vie)	4 870 052	5 930 649
Provisions pour Primes non acquises (non-vie)	105 609	125 246
Autres provisions techniques (vie)	182 890	180 476
Autres provisions techniques (non-vie)	(12 964)	(10 361)
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 887 446	2 496 523
Créances nées d'opérations de réassurance	1 336 248	1 676 828
TOTAL ACTIF	10 544 919	10 590 494

Ventilations des créances selon leur durée résiduelle

(en milliers d'euros)	2024				2023
Durée Résiduelle	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
CRÉANCES					-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance (Hors provision pour dépréciation des créances douteuses)	1 341 961	-	-	1 341 961	1 679 920
Provision créances nées d'opérations de réassurance douteuses	(5 713)	-	-	(5 713)	(3 092)
Créances diverses	222 754	47 097	29 574	299 425	442 678
Personnel	609	-	-	609	711
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	35 809	6 086	24 690	66 586	238 944
Créances diverses ^(a)	186 336	41 011	4 883	232 231	203 023
TOTAL	1 559 003	47 097	29 574	1 635 674	2 119 506

(a) Le poste « créances diverses » de 232 231 milliers d'euros comprend un montant net de dépréciation de 25 682 milliers d'euros résultant du versement de dividendes par Reso mais restant soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Créances avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature de l'opération (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
CRÉANCES	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	947 490	-	947 490	-	-	-
Créances diverses	47 435	-	47 435	-	-	-
TOTAL	994 925	-	994 925	-	-	-

Produits à recevoir et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PRODUITS À RECEVOIR		
Primes acquises acceptées non émises (vis-à-vis des cédantes)	743 610	796 552
Personnel	609	711
Organismes sociaux	-	-
État	66 457	238 944
Divers – produits à recevoir	212 619	184 504
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	1 023 294	1 220 711
COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF		
Intérêts et loyers acquis non échus	156 215	110 970
Frais d'acquisition reportés	-	-
Vie	-	-
Non-Vie	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	4 150 277	3 932 622
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Différence sur les prix de remboursement à recevoir (actif)	114 732	92 724
Évaluations techniques de réassurance (actif)	158 184	93 791
Comptes de régularisation (dérivés)	145 321	8 621
Autres comptes de régularisation actif	3 480 890	3 448 940
Écarts de conversion actif	212 467	98 554
Primes sur options payées	33 711	182 688
Charges constatées d'avance	4 973	7 306
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF	4 306 491	4 043 593

6.3.2. Bilan passif

Composition du capital social

Le capital de la Société est composé de 2 214 797 873 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 5 071 887 129,17 euros au 31 décembre 2024. Ces actions ont toutes été entièrement souscrites et libérées et portent jouissance au 1^{er} janvier 2024.

Mouvements des titres (en euros)	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 270 188 806	2,29	5 198 732 366
Titres émis	15 513 047	2,29	35 524 878
Titres remboursés ou annulés	70 903 980	2,29	162 370 114
Titres en fin d'exercice	2 214 797 873	2,29	5 071 887 129

Actions propres

(En euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	31 décembre 2024
Nombre d'actions propres	43 984 687	75 644 003	80 205 620	39 423 070
Cours moyen d'achat	26,25	34,12	31,03	31,61
Valeur nominale	2,29	2,29	2,29	2,29
Montant des frais de négociation	-	-	-	-

Variations des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat net	5 828 368	5 135 061
Par action	2,57	2,32
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	(63 501)	(1 058 328)
Par action	(0,03)	(0,48)
Dividende proposé ^(a)	4 494 974	4 761 815
Par action	1,98	2,15

(a) Le dividende proposé au 31 décembre 2024 est soumis à l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

(En milliers d'euros)	Capitaux propres 2023 avant affectation du résultat net	Affectation du résultat net	Autres mouvements					Capitaux propres 2024 après affectation du résultat net
			Augmentation de capital réservé aux salariés	Levées d'options de souscriptions d'actions	Rachat/Annulation d'actions	Dividendes distribués	Autres	
Capital social	5 198 732	-	29 501	6 024	(162 370)	-	-	5 071 887
Primes liées au capital social	17 204 200	-	370 099	53 118	(2 121 912)	-	2 287	15 507 792
Réserve de réévaluation	6	-	-	-	-	-	-	6
Réserve légale	252 139	-	-	-	-	-	-	252 139
Autres réserves	5 782 909	-	-	-	-	-	-	5 782 909
Report à nouveau	6 563 035	5 828 368	-	-	-	(4 370 137)	-	8 021 2663
Résultat de l'exercice	5 828 368	(5 828 368)	-	-	-	-	5 135 061	5 135 061
TOTAL	40 829 388	-	399 601	59 141	(2 284 282)	(4 370 137)	5 137 348	39 771 060

Ventilation des passifs subordonnés selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2024	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	3 079 650	-	-	3 079 650
Euro Medium Term Notes subordonnés à durée indéterminée	1 769 858	-	-	1 769 858
Obligations subordonnées 5,625 % 2054 (£)	168 722	-	-	168 722
Obligations subordonnées 3,375 % 2047	1 500 000	-	-	1 500 000
Obligations subordonnées 4,5 % 2046 (\$)	820 859	-	-	820 859
Obligations subordonnées 5,125 % 2047 (\$)	965 717	-	-	965 717
Obligations subordonnées 3,337 % 2049	2 000 000	-	-	2 000 000
Obligations subordonnées 1,495 % 2041	1 000 000	-	-	1 000 000
Obligations subordonnées 1,875 % 2042	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligations subordonnées 4,25 % 2043	1 250 000	-	-	1 250 000
Titres Subordonnés Remboursables 8,60 % 2030 (\$)	845 556	-	-	845 556
Euro Medium Term Notes subordonnés	1 000 000	-	-	1 000 000
TOTAL	15 650 361	-	-	15 650 361
Intérêts courus non échus	269 929	269 929	-	-
TOTAL	15 920 290	269 929	-	15 650 361

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en compte de régularisation – Passif.

- Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument. En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle.
- Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :
 - d'options de remboursement anticipé (*calls*) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA SA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
 - de clauses de majoration d'intérêts (*step-up*) à partir d'une certaine date.

Provisions techniques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions techniques brutes	10 447 507	10 094 782
Provisions pour sinistres (vie)	272 269	287 007
Provisions pour sinistres (non-vie)	9 763 906	9 371 089
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	132 888	160 796
Autres provisions techniques (vie)	278 444	275 890
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	1 174 600	2 210 806
TOTAL PASSIF	11 622 108	12 305 588

Variation des autres provisions non techniques

(En milliers d'euros)	31 décembre 2023	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31 décembre 2024
Provisions réglementées	44 806	-	-	-	44 806
Provision pour perte de change	58 815	141 494	52 017	-	148 293
Provisions pour impôts	253	30 600	253	-	30 600
Provisions pour impôts différés	623 174	328 350	17 816	-	933 708
Autres provisions non techniques	285 459	147 549	147 415	-	285 593
TOTAL	1 012 507	647 994	217 501	-	1 443 000

Ventilations des dettes selon leur durée résiduelle

Durée Résiduelle (en milliers d'euros)	2024				2023
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
DETTES					
Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires	1 174 600	-	-	1 174 600	2 210 806
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 431 722	-	-	1 431 722	1 001 806
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	1 937 000	849 975	2 786 975	2 464 833
Dettes envers les établissements de crédit	175 390	-	-	175 390	-
Dettes diverses	2 147 375	4 116 343	9 044 552	15 308 270	15 211 255
Autres dettes	3 754 488	6 053 343	9 894 527	19 702 358	18 677 895
TOTAL	4 929 088	6 053 343	9 894 527	20 876 958	20 888 700

Dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature des opérations (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèce reçus des cessionnaires	950 307	-	950 307	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	701 085	-	701 085	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	2 786 975	-	2 786 975	-	-	-
Dettes diverses	11 660 998	-	11 660 998	-	-	-
Autres dettes	15 149 058	-	15 149 058	-	-	-
TOTAL	16 099 365	-	16 099 365	-	-	-

Charges à payer et comptes de régularisation*(En milliers d'euros)*

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CHARGES À PAYER		-
Primes acquises à r�troceder (vis-�-vis des r�assureurs)	674 997	757 251
Personnel	-	-
Dettes provisionn�es pour cong�s � payer		-
Dettes provisionn�es pour participation des salari�s		-
Autres charges � payer		204
Organismes sociaux		-
Charges sociales sur cong�s pay�s		-
Autres charges � payer		98
�tat		-
Charges fiscales sur cong�s pay�s		-
Autres charges � payer	102 950	658
Actionnaires, dividendes � répartir		-
Divers – charges � payer	271 386	316 173
TOTAL CHARGES � PAYER	1 049 333	1 074 384
COMPTE DE R�GULARISATION – PASSIF		-
Int�r�ts courus non �chus	460 654	455 851
Estimation commissions et courtages		-
Autres comptes de r�gularisation (passif)		-
Produits � répartir sur plusieurs exercices		-
Amortissements des diff�rences sur les prix de remboursement (passif)	18 185	20 851
�valuations techniques de r�assurance (passif)	185 920	93 243
Comptes de r�gularisation - d�riv�s	272 466	300 621
Autres comptes de r�gularisation – passif	66 386	49 256
�carts de conversion passif	164 223	203 964
Primes sur options encaiss�es	27 905	124 638
TOTAL COMPTES DE R�GULARISATION – PASSIF	1 195 740	1 248 424

- **Les primes sur options** sont principalement li es   des strat gies de change visant   (i) prot ger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises strat giques et (ii) prot ger des flux de tr sorerie importants.

Actif Passif en devises

		31 d�cembre 2024			31 d�cembre 2023
<i>Devises (en milliers d'euros)</i>		Actif	Passif	Net	Net
EUR	Euro	52 727 378	77 541 137	(24 813 759)	196 760
USD	US Dollar	19 759 488	5 821 850	13 937 637	60 799
GBP	Pound Sterling	7 705 132	2 020 754	5 684 379	(67 495)
CHF	Swiss Franc	5 265 366	1 519 605	3 745 761	(72 626)
JPY	Yen	2 359 983	1 393 991	965 993	344
KRW	Won	502 375	152 653	349 723	1 646
OTH	Autres devises	1 064 904	934 638	130 267	(119 427)
TOTAL		89 384 627	89 384 627	-	-

6.4. Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

Activité Vie <i>(En milliers d'euros)</i>	A – Catégories 1 à 19	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rubrique		
1 Primes acquises	61 855	83 653
2 Charges des prestations	(28 931)	(66 253)
3 Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	7 247	(6 267)
4 Ajustements ACAV		
A – Solde de souscription	40 171	11 133
5 Frais d'acquisition	(3 581)	(3 721)
6 Autres charges de gestion nettes	(2 054)	(2 781)
B – Charges d'acquisition et de gestion nettes	(5 635)	(6 502)
7 Revenus nets des placements	24 349	25 551
8 Participation aux résultats	(8 503)	(10 358)
C – Solde financier	15 846	15 193
9 Primes données en substitution		
10 Part des garants en substitution dans les charges de prestation		
11 Part des garants en substitution dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		
12 Part des garants en substitution dans la participation aux résultats		
13 Commissions reçues des garants en substitution		
D – Solde de substitution		
14 Primes cédées	(37 255)	(53 522)
15 Part des réassureurs dans les charges des prestations	19 740	54 312
16 Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance vie et autres provisions techniques	(4 933)	4 129
17 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 394	3 062
18 Commissions reçues des réassureurs	2 027	2 367
E – Solde de réassurance	(16 027)	10 347
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D + E)	34 355	30 170
Hors compte ^(a)		
19 Montant des rachats		
20 Intérêts techniques bruts de l'exercice		
21 Provisions techniques brutes à la clôture	550 713	562 897
22 Provisions techniques brutes à l'ouverture	562 897	536 597

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1

Activité Non-Vie (En milliers d'euros)	B – Catégories 20 à 39	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rubrique		
1 Primes acquises	9 749 827	6 641 345
1 a. Primes	9 725 028	6 635 748
1 b. Variation des primes non acquises	24 799	5 597
2 Charges des prestations	(6 116 226)	(5 283 577)
2 a. Prestations et frais payés	(5 780 157)	(3 419 194)
2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	(336 068)	(1 864 383)
A – Solde de souscription	3 633 601	1 357 768
5 Frais d'acquisition	(2 496 359)	(1 661 535)
6 Autres charges de gestion nettes	(28 758)	(13 846)
B – Charges d'acquisition et de gestion nettes	(2 525 117)	(1 675 382)
7 Revenus nets des placements	625 139	466 292
8 Participation aux résultats	(1 908)	1 546
C – Solde financier	623 230	468 180
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	(2 071 427)	(1 752 813)
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	2 199 122	969 147
11 Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	(1 093 557)	844 500
12 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 907	(1 547)
13 Commissions reçues des réassureurs	250 583	184 187
D – Solde de réassurance	(713 371)	243 473
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D)	1 018 344	394 040
Hors compte ^(a)		
14 Provisions pour primes non acquises à la clôture	132 888	160 796
15 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	160 796	169 679
16 Provisions pour sinistres à payer à la clôture	9 763 906	9 371 089
17 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	9 371 089	7 523 773
20 Provision pour risque d'exigibilité à la clôture		
21 Provision pour risque d'exigibilité à l'ouverture		
18 Autres provisions techniques à la clôture		
19 Autres provisions techniques à l'ouverture		

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1

Commissions afférentes à l'assurance directe/réassurance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Assurance Vie	1 544	1 794
Assurance Non-Vie	2 474 147	1 640 145
TOTAL	2 475 691	1 641 939

Ventilation des primes brutes

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Primes d'assurance acceptées (France)	3 231 928	2 196 012
Primes d'assurance acceptées UE (hors France)	4 064 938	2 749 621
Primes d'assurance acceptées hors UE	2 490 016	1 773 767
TOTAL	9 786 883	6 719 400

Revenus et frais financiers

(en milliers d'euros)

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des placements	6 783 485	695 371	7 478 856	6 947 271
Revenus des placements immobiliers	-	5 099	5 099	2 718
Revenus des autres placements	-	194 107	194 107	1 567 976
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, intérêts...)	-	134 182	134 182	318 523
TOTAL (POSTE II-2 DU COMPTE DE RÉSULTAT « VIE »), (POSTE III-3 DU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE)	6 783 485	1 028 759	7 812 244	8 836 488
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...), (poste II-9a « Vie » et poste III-5a non technique nets des frais de gestion des placements)	(24 558)	(1 566 223)	(1 590 782)	(1 188 203)
a) total des autres produits des placements	-	-	-	-
b) total des autres charges des placements	-	(527 397)	(527 397)	(1 684 052)

Analyse de la charge d'impôts

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Impôt (en milliers d'euros)						
Afférent aux opérations ordinaires	92 855	(194 657)	(101 801)	372 009	24 083	396 092
Afférent aux produits et charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
TOTAL	92 855	(194 657)	(101 801)	372 009	24 083	396 092

L'impôt sur les sociétés varie de 498 millions d'euros ; un produit de 396 millions d'euros en 2023 contre une charge s'élevant à 102 millions d'euros pour l'exercice 2024 et qui correspond notamment à une provision de charge d'impôt de 101 millions d'euros au titre de la taxe OCDE dite « pilier 2 » visant à garantir qu'une imposition effective de 15% soit atteinte dans chaque juridiction où le Groupe exerce.

Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Catégories (en euros)	2024	2023
Rémunération fixe	4 599 208	4 499 927
Rémunération variable	5 394 142	6 144 723
Charges sociales	1 261 760	1 316 330
Autres	-	-
Total Charges de personnel	11 255 110	11 960 980
Rémunération des administrateurs (jetons de présence 2023 payés en 2024)	2 100 000	2 033 333
TOTAL	13 355 110	13 994 313

Les jetons de présence alloués en 2024 et qui seront réglés en 2025 s'élèvent à 2,1 millions d'euros.

Synthèse des options et actions ou unités de performance attribuées aux membres du Comité de Direction rémunérés par la Société

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice
(En euros)				
TOTAL	-	7 914 294	-	5 450 566

6.5. Informations sur les événements post-clôture

La Société n'a pas connaissance d'évènements significatifs survenus après la date de clôture de l'exercice.

6.6. Autres Informations**6.6.1. Informations relatives aux dons et mécénats**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 4. de l'article 238 bis et de l'article 238 bis A0 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 4 314 412,20 euros. Il se compose de dons et d'engagements en faveur d'actions de mécénats et d'initiatives conduites par le Fonds AXA pour la recherche.

6.6.2. Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêté ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément au règlement ANC n° 2014-03 (article 832-16).